

Informations Pratiques



Horaires d'ouverture de la réception	Hors saison : tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h Juillet/Aout : tous les jours de 8h à 12h et de 14h à 19h
Locations et ventes disponibles à l'accueil	Location de barbecue à gaz : 8€/jour ou 50€/semaine Vente de jeton de machine à laver (lessive comprise) : 6€ Vente de jeton de sèche linge : 4€
Piscine et Parc Aquatique	Shorts de bain, caleçon, tee-shirt, combinaison, burkini ou tout autre vêtement en tout genre sont interdits. Seuls les maillots de bains 1 ou 2 pièces sont autorisés pour les femmes, slip ou boxer de bain pour les hommes. Horaires : Juillet/Aout : de 10h à 19h
Votre départ	Votre départ doit avoir lieu entre 7h et 10h Nous vous remercions de laisser la location propre. Dans le cas contraire, le ménage vous sera facturé.
Visiteurs	Les visiteurs sont autorisés de 19h à 23h. Ils doivent se présenter à l'agent de sécurité à qui ils laissent leur pièce d'identité et le nom de la personne qu'ils visitent. Ils sont sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent.
Bracelets	Pour la sécurité de tous, le port du bracelet permanent est obligatoire et devra être porté au poignet.
Barbecues	Les barbecues à charbon de bois ou électriques et les planchas électriques sont strictement interdits. Seuls les barbecues à gaz sont autorisés
Circulation	La vitesse est limitée à 10km/h La circulation des véhicules dans l'enceinte du camping est interdite de minuit à 7h du matin (de 23h à 7h du matin en hors saison) – Trotinettes électriques INTERDITES
Sécurité	Les chichas sont interdites dans l'enceinte du camping.

Toutes drogues ou produits illicites sont interdits et assujettis à des sanctions

Durant le séjour, vous vous engagez à respecter et à faire respecter le règlement intérieur (affiché à l'accueil).

La quiétude de chacun sera respectée à toute heure de la journée. Les usagers du camping sont instamment priés d'éviter tout bruit et conversation qui pourraient gêner leurs voisins. La direction du camping se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires en cas de non-respect du règlement, infractions aux règles de bon voisinage, incivilités ou tout autre fait portant atteinte à l'harmonie du camping, sans aucune indemnité ou remboursement en cas d'exclusion.

Un veilleur de nuit est présent en juillet/aout, adressez vous à lui en cas de besoin